

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1362

présenté par
Mme Le Nabour, rapporteure

ARTICLE 8

À l'alinéa 35, substituer aux mots :

« l'entrée en vigueur du 3° du I du présent article »

les mots :

« le 1^{er} janvier 2025 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.